



FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRESOR - SUI
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC - SUD-INSEE - SNABF-Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél. : 01.44.64.64.32 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org <http://www.fdsu.org>

Paris, le 2 Février 2007

GROUPE DE TRAVAIL IGPDE - PROJET DE SERVICE

S'est tenu le 31 janvier 2007, un GT sur le projet de service 2007-2009 de l'IGPDE.

Tout d'abord, un point a été souligné, par l'ensemble des OS : ce projet a été élaboré dans le cadre d'un processus de dialogue participatif avec un grand nombre d'agents de l'IGPDE. Des GT internes ont été constitués, auxquels chaque agent pouvait participer, sans sélection administrative. Un agent sur 5 est donc partie prenante de ce projet. La FDSU a évidemment suggéré qu'une telle méthode de travail soit généralisée. Pour le ministère, ce qui est possible dans une structure de quelques centaines d'agents ne l'est plus au niveau d'organisations qui en comptent des milliers ! Certes, mais au niveau d'un service, d'une direction ... cela l'est tout à fait.

La FDSU a rappelé que depuis la transformation du CFPP en institut (IGPDE), de nouvelles missions lui ont donné une ampleur certaine. Néanmoins, le cœur de métier de l'IGPDE reste pour la FDSU :

- la formation professionnelle des agents de Centrale,
- la formation professionnelle à destination des agents du Minéfi (notamment en matière de préparation aux concours et de formation non priorisées par les opérateurs directionnels)

Compte tenu de l'élargissement des missions de l'IGPDE, la FDSU s'est inquiétée de la situation des moyens (budgétaires et humains), accordés à cette ambition et a insisté sur la nécessité de donner à l'IGPDE les moyens de sa politique notamment en matière de formation. C'est pourquoi, il n'est pas réaliste que le projet ait été pensé à effectifs constants.

Pour la FDSU, il est primordial que les agents de centrale soient au cœur des préoccupations de l'IGPDE. C'est en effet le seul établissement de formation auquel ces agents ont accès. Il faut d'abord que les relations de l'IGPDE soient renforcées avec la DPAEP (ex DPMA).

En ce qui concerne les services déconcentrés, la FDSU est très attachée au développement d'une synergie ministérielle. Certaines spécificités ou technicités des écoles directionnelles pourraient répondre aux attentes d'autres écoles voir de l'institut. Ainsi la FDSU pose la question : ne faut-il pas revoir le CMFI et redonner sa maîtrise aux écoles directionnelles via une mutualisation des savoirs et des pratiques ?

Par ailleurs, certaines demandes des personnels du Minefi n'étant pas prises en compte par les opérateurs de formation des directions, l'IGPDE pourrait tenter d'y répondre.

Pour la FDSU, vis-à-vis de partenaires extérieurs, la logique de cette synergie devrait être plus modérée.

Une réflexion est entamée sur ce qui devrait figurer dans une convention IGPDE/direction. Chaque direction étant spécifique, les conventions seront personnalisées. Pour la FDSU, elles doivent être débattues en CTPC. Le ministère était modérément enthousiaste à notre demande mais il a été précisé que dans le cadre des CTPC examinant le plan annuel de formation des directions, ce sujet sera alors examiné.

Le projet évoque le problème de l'absentéisme lors des formations. Pour la FDSU, le véritable problème est plutôt la compensation dans les services, du volume en emploi que représente la formation.

La FDSU s'est inquiétée d'une mission de l'IGPDE de «diffusion de la culture économique». Pour le ministère, il s'agit là d'un souhait fort du ministre. La FDSU a précisé qu'elle sera très vigilante sur l'objectivité des productions et communications de l'IGPDE en la matière saluant au passage le travail réalisé par les agents de l'IGPDE et en restant très réservé sur l'apport de certains prestataires extérieurs.

Enfin, que deviennent des services particuliers comme certains SCN dans ce projet de service ?

Le projet les concernant sera signé en juillet 2008. Il y a pourtant urgence à régler le cas du SCL (labos DGDDI/DGCCRf), entré en fonction le 1^{er} janvier dernier. Mais pas d'inquiétude ! Les agents du SCL auront accès indifféremment aux formations offertes par la DGDDI et par la DGCCRf, indépendamment de leur origine directionnelle. Un plan unique de formation sera élaboré pour le SCL qui cumulera les besoins identifiés par l'une et l'autre direction. Pour le ministère c'est un problème qui a été pris au sérieux et traité en temps et en heure. Mais les futurs agents, ceux embauchés directement par le SCL, rentreront-ils de plain pied dans ce schéma ?

Les labos ne sont pas les seuls concernés par ce projet. Les agents des autres SCN (COPERNIC ...) verront-ils leur accès à la formation, plein et entier, préservé ? Pour la FDSU, les synergies entre directions doivent jouer pleinement leurs rôles en matière de formation !